

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purcité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alpes de Haute Provence
CCI Digne

60, boulevard Gassendi

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 30 59 88

alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE RIEZ

Allée Louis Gardiol

04500 Riez

04 92 77 99 00

mairie.riez@wanadoo.fr

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture ©Michèle Flores/ Fondation du Patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION ► **Je donne !**
du
PATRIMOINE
Pour la
restauration de

la chapelle Saint-Maxime
et son clocher
à Riez



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org



Pour la chapelle Saint-Maxime et son clocher, mobilisons-nous !

◆◆ LE PROJET

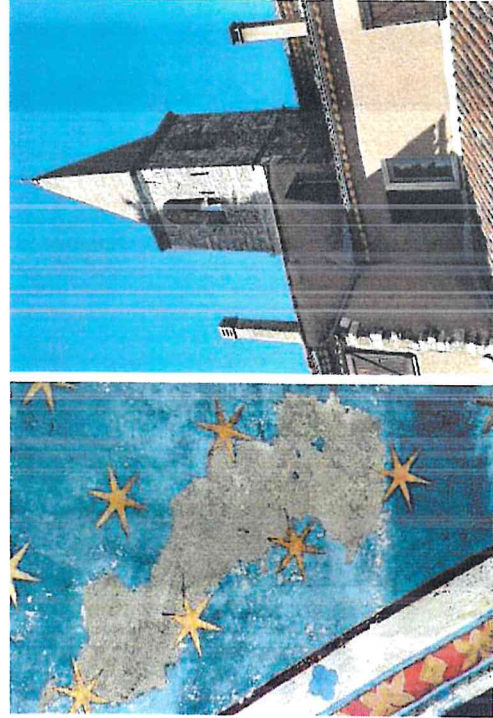
Sur la colline de Saint-Maxime, culminant à 637m d'altitude, s'élève la chapelle Saint-Maxime à Riez. Dominant la ville, cette chapelle a aujourd'hui besoin de travaux de restauration.

En effet, nombreuses sont les restaurations à prévoir pour cet ensemble et celles-ci sont nécessaires pour cet édifice qui représente une part majeure de l'histoire du village.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Autrefois cathédrale Saint-Maxime, cette chapelle a connu de nombreuses transformations au cours des siècles. L'ancienne cathédrale fut détruite à la fin du XVI^e siècle au moment des guerres de religion et c'est en 1662 que l'on voit sortir de terre l'actuelle chapelle Saint-Maxime, où l'on y incorporera les six colonnes romaines provenant de l'ancienne cathédrale. Mais le destin de cette chapelle sera de nouveau tourmenté au XIX^e siècle.

Le 29 juillet 1849, la foudre tombe sur le clocher de la chapelle « ne laissant sur son passage que ruine et destruction », ce qui engendra de nombreux désordres et nécessitera des réparations rapides. Enfin dans les années 1920 divers travaux d'entretien ont eu lieu et se sont terminés en 1937 par la réfection de la couverture.



◆◆ LA MOBILISATION

L'état actuel de la chapelle et de son clocher indique qu'il est primordial de protéger et rétablir l'ensemble et d'intervenir en urgence. Les travaux à effectuer se divisent en trois phases :

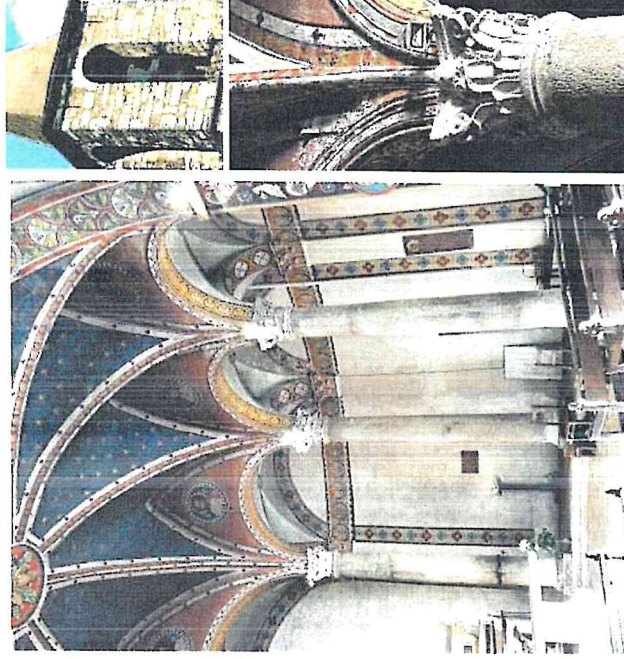
Dans un premier temps les travaux porteront sur la réfection du clocher, sa dévégétalisation et le traitement de son parement extérieur.

Les façades et la couverture de l'édifice seront également restaurées.

Enfin les décors peints intérieurs seront restaurés et un dallage en pierre sera posé.

La commune de Riez seule ne peut supporter le coût total des travaux. Outre l'aide de la DRAC et de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur, la commune a besoin de votre soutien afin que les travaux puissent être réalisés.

Montant des travaux	657 678 €
Objectif de collecte	130 000 €
Début des travaux	octobre 2022



Credit photos @Michèle Florès/Fondation du Patrimoine

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de

► La chapelle Saint-Maxime et son clocher - Riez

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79100

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine

La chapelle Saint-Maxime et son clocher - Riez

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐